En tirant un journal qui se trouvait sur une table et sur lequel la chaufferette avait été déposée, les enfants renversèrent cette dernière dont le contenu tomba sur la tête du petit Henri.

Il a reçu de graves brûlures à la figure et au cou. M. Bourgois appelé à donner ses soins au bébé estime que la guérison sauf complications demandera six semaines au moins.

L'imprudence des enfants

Trois gamins de 9 à 10 ans, en revenant de l'école, montèrent sur le derrière d'un camion de brasseur qui se dirigeait vers le Pont-de-Neuville. Un peu avant le bureau de douane, le domestique chassa les enfants d'un coup de fouet.

Ceux-ci descendirent précipitamment et l'un d'eux Kléber Hans, 9 ans, alla se jeter dans les jambes d'un cheval attelé à une voiture de boulanger qui venait en sens inverse.

Renversé, l'une des roues lui passa sur le corps. Des témoins de l'accident relevèrent l'enfant qui fut transporté chez M. Vrament-Craco, rue de Gand 586, où on lui donna des soins. — Un voisin le transporta ensuite au domicile des parents à Risquons-Tout.

M. le docteur Hennart de Neuville appelé examina le petit blessé. Il ne constata pas de fracture. La roue a passé à hauteur des reins, et l'enfant se plaint de vives douleurs de cette région.

Grave accident d'usine

Hier, vers deux heures de l'après-midi, une ouvrière soigneuse de l'établissement Descamps, rue du Midi, Mme Eugénie Verkruyse, 32 ans, femme Demesteyne, a été la victime d'un très grave accident qui entrainera probablement la perte d'un bras.

L'ouvrière travaillait à un métier à double étirage lorsque le parchemin dont sont garnis les cylindres s'étant soulevé, elle appliqua la main droite dessus. Le bras fût immédiatement entrainé dans le peigne. On arrêta le métier pour dégager la malheureuse.

L'avant-bras était affreux à voir. Toute la face extrême avait été labourée et la plupart des muscles déchiquetés par les dents du peigne.

MM. le docteur Vaneufville et Brunel furent mandés. Ils donnèrent des premiers soins à la blessée et ordonna son transfert d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

On craint qu'on ne soit obligé d'amputer le membre mutilé.

Mme Demestryve habite Wattrelos, maison Castel.

Autres accidents

Blanche Catteau, 45 ans, soigneuse, demeurant à la Blanche-Porte et travaillant à l'établissement Lamourette, a eu deux doigts engagés dans son métier. Il en est résulté des plaies qui ont laissé intacts les tendons.

— Florimond Delmotte, 61 ans, ouvrier de la même fabrique, a contracté des plaies contuses à la face dorsale de la main gauche.

M. le docteur Vaneufville a donné ses soins aux deux blessés qui subiront une huitaine de jours d'incapacité de travail.

La Tourquennoise

Mercredi 25 décembre, jour de Noël, à 4 h. 1[2, la société de Gymnastique et d'armes « la Tourquennoise » offrira à ses membres protecteurs et honoraires une grande soirée.

La fanfare du Petit-Château a bien voulu prêter son bienveillant concours à cette fête qui promet d'être des plus brillantes. Nous en donnons plus loin le programme.

Combat de Coqs

Aujourd'hui dimanche, à l'estaminet de l'Abattoir, entre le Repos des bouchers et la Société des Garçons boulangers : 1 de 3 morts pour 50 francs.

Wasquehal. — *Adjudications.* — Les adjudications pour l'enlèvement des boues, immondices et fumier des rues, et la confection des fosses et cercueils, pour les indigents auront lieu le 23 courant de 2 à 3 heures dans la salle de la mairie.

Les cahiers des charges sont visibles à la mairie.

L'adjudication pour l'enlèvement des boues, etc, aura lieu au rabais sur la mise à prix de 250 fr.

Les deux adjudications ne seront faites que pour la durée d'une année.

Le maire de Wasquehal rappelle que le lundi 23 courant, à 3 heures du soir, dans la salle de la mairie, auront lieu les adjudications suivantes :

1° Travaux d'entretien des edifices communaux, mobilier d'école. Evaluation 3500 fr.

2° Fournitures classiques et prix. Evaluation 2000 fr.

3° Fourniture du charbon pour les écoles communales et la mairie. Evaluation 1200 fr.

Cautionnement à verser pour le 2e lot 100 fr. et pour le 3e lot 150 fr.

Toute soumission devra être écrite sur papier timbré et mise sous enveloppe cachetée.

Les soumissions seront reçues de 2 à 4 heures.

Les devis et cahiers des charges sont visibles à la mairie.

Une Sérénade

Samedi, soir, la Société des Anciens Militaires « Le Ralliement » et l'harmonie « La Jeune France, de Wasquehal », ont donne une serenade à M. Henri Clément, secrétaire des Anciens Militaires, qui vient de recevoir la medaille coloniale pour les campagnes qu'il a fait en Tunisie 1881-1883.

Les présidents en remettant des bouquets au nouveau décoré, l'ont vivement felicité de sa distinction.

Tramways

Hier, à trois heures, il a été procédé à l'essai de la ligne des tramways électriques de la place à l'*Hôtel des Voyageurs*.

Le directeur de la Compagnie etM. Versmee, directeur de la voirie, avaient pris place dans la voiture.

Tout a bien marché.

D'ici une quinzaine de jours, la ligne pourra être achevée jusqu'à la gare des Francs.

Les tramways gagneront la gare des Francs par la rue de Paris et la rue de la Vigne, comme se fait actuellement le service avec des chevaux; quant au retour, il se fera par la rue des Francs pour prendre à nouveau la rue de Paris.

Les mensonges de la « Croix du Nord »

Notre ami M. V. Vincent, conseiller d'arrondissement et président de la Musique municipale de Mouveaux nous communique copie de la lettre suivante qu'il a pris la peine d'adresser à la « Croix du Nord ».

Nous verrons ce que dira l'impudente feuille de sacristie, prise en flagrant délit de mensonges.

Mouveaux, le 21 decembre 1895.

Monsieur le Directeur,
du journal la *Croix du Nord*,

Dans le numéro de la *Croix du Nord* portant la date du 18 courant, votre correspondant, *Cho de l'Cro-Bouillette*, reproduit deux déclarations qu'il dit avoir reçues et qui établiraient que j'ai qualifie les pompiers de Mouveaux de « mannequins » et la *Croix du Nord* de « sale journal ».

Et aussitôt votre correspondant de s'écrier :

« Vous êtes coupable, M. Vincent, eh ! bien, envoyez au bureau de bienfaisance les cent francs que vous avez promis pour les pauvres. »

A ces déclarations qui paraissent *non signées* dans la *Croix du Nord* — ce qui me permet de croire qu'elles n'existent que dans l'imagination de votre correspondant — vous voudrez bien, j'espère, m'accorder le droit d'opposer la déclaration ci-jointe, signée des conseillers municipaux présents à la fête, tous gens honorables qui ont la franchise de se faire connaitre et libellée de la façon suivante :

« Nous soussignés, présents au banquet de Ste-Cécile et placés à la table d'honneur, déclarons que nous avons parfaitement bien entendu le discours que le président, M. Vincent, a prononcé, et que celui-ci n'a nullement qualifié les pompiers de Mouveaux de mannequins ni la *La Croix du Nord* de sale journal. »

« Nous croyons de notre devoir de protester contre les accusations dont notre collègue est l'objet de la part de quelques individus qui n'ont pas le courage de se faire connaitre; et nous ajoutons, que, considérant M. Vincent comme un parfait honnête homme, nous serons toujours heureux de le soutenir et de lutter pour lui. »

Mouveaux, le 18 décembre 1895.

Signé : Désire Duhem, Paul Duhamel, Henri Clarisse, Louis Carlier, Edouard Lefebvre, Désiré Six.
Conseillers municipaux.

Que dira votre correspondant de cette déclaration franche et loyale, que j'aurais, si cela avait été nécessaire, pu faire signer par tous les convives qui participaient au banquet ?

Encore une fois, je le mets au défi de prouver par témoins la véracité des accusations dont je suis l'objet de sa part. Personne, à moins que ce soit un individu acheté et à la conscience malhonnête, ne pourra affirmer que j'ai tenu les propos qu'il me reproche.

D'ailleurs, quels que soient les défauts dont mes adversaires me chargent à plaisir, je suis encore trop respectueux, des convenances pour me livrer à de tels écarts de langage dans un banquet que j'ai l'honneur de presider.

Si, après cela, votre correspondant n'est pas encore convaincu, qu'il accepte donc ma proposition de former un jury qui sera chargé d'établir la vérité, et en cas de culpabilité de ma part, je renouvelle la promesse que je verserai cent francs pour les pauvres. Dans le cas contraire, je le préviens que je ne répondrai plus à aucun des articles qu'il lui plairait de forger encore sur cette affaire. L'opinion publique jugera.

Comptant sur votre impartialité pour l'insertion de ma lettre dans la *Croix du Nord*, je vous remercie à l'avance, Monsieur le Directeur, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

V. VINCENT,
Président de la Musique municipale.

55 années de succès — 60 récompenses

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

(Le seul alcool de Menthe véritable)

Souverain contre indigestion, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents.

Exiger le nom de RICQLÈS

PLAIES — Blessures, Abcès, Panaris, Anthrax, Varices ouvertes, Ulcères, Scrofules. Guérison certaine par L'ONGUENT St-ROCH FLAMENT, phien à LOURCHES (Nord) seul fabricant. Ne peut se vendre qu'en pots de 2f50 franco poste et t[illegible] Phies.

TRIBUNAUX

ROUBAIX

Vol par recel. — Le 28 novembre une balance était volée à Mme Derick, au Crétinier, à Wattrelos. Quelque temps après cette balance était retrouvée aux mains d'un marchand de légumes de la rue d'Alger, le sieur Seynaeve. Cette homme déclara que la balance lui avait été vendue par un marchand de chiffons et de bric à brac de Roubaix, Joseph Hellewart.

Celui-ci fut interrogé. Il avoua avoir vendu la balance à M. Seynaeve. Il prétendit que lui-même l'avait achetée d'une personne sur laquelle il n'a pu fournir aucune indication.

Hellewart n'en est pas à son coup d'essai. En Belgique il a subi pas mal de condamnations. Le tribunal lui a infligé 10 jours de prison.

CROIX

Vol. — Louis Moutier, 26 ans, ménagère, demeurant rue de l'Alouette, à Roubaix, avait été dénoncée à M. le commissaire de police de Croix, par une dame Tis, cabaretière, qui l'accusait d'un vol de 25 fr.

A l'audience elle nie le vol.

Le commissaire entendu comme témoin, déclare qu'elle l'a avoué devant lui, comme il l'a consigné au procès-verbal.

La prevenue répond que si elle a avoué, c'est sur une menace d'incarceration immédiate que lui a fait le commissaire qui voulait l'intimider.

Le president demande alors à la prevenue si elle elle est l'auteur d'une lettre écrite à M. le Procureur de la Republique, lettre qui est au dossier et dans laquelle on déclare que Louise Moutier est victime des machinations du commissaire.

La prévenue repond negativement à cette question.

Le president en fin de compte lui demande :

Ce qu'a dit le commissaire est-il exact ? Avez-vous avoue devant lui, ainsi que c'est consigné au procès-verbal.

Oui, dit timidement et tout bas Louise Moutier.

Et elle est condamnée à un mois de prison.

MOUVEAUX

Mendiant rebelle. — Félix Krekowski, âgé d'environ 35 ans, se disant né à Strasbourg, fils de Polonais, mendiait sur la route le 17 décembre en compagnie d'un autre personnage. Le garde les arrêta tous deux. Krekowski se rebella. Pour ce, un mois de prison.

WATTRELOS

Vol. — Le vendredi 13 décembre, Charles Vanderlinden, 34 ans, vacher, a volé trois poules à M. Lagache, cabaretier, au Crétinier. Il est condamné à un mois de prison.

Tribunal civil de Lille

Le vol de la rue de Flandre, à Lille

On se souvient du vol audacieux dont fut victime au mois de mai dernier, M. Verrier, mercier, rue de Flandre, à Lille. Deux individus se présentèrent chez lui et lui demandèrent s'il voulait prendre en pension leur tante très âgée, lui offrant pour cela une somme de 20,000 fr. qu'ils disaient avoir dans une valise. M. Verrier accepta. Les étrangers lu laissèrent les 20,000 fr., mais lui demandèrent une garantie ; il donna pour 20,000 de titres. Mais les deux individus substituèrent au coffret contenant (?) l'argent un autre ne contenant rien, puis s'empressèrent d'aller au Crédit Lyonnais emprunter sur les titres une somme de 15,000 fr.

C'est seulement une dizaine de jours après que M. Verrier constata qu'il était victime de filous. Il fit opposition sur les titres et sut qu'ils se trouvaient entre les mains du Crédit Lyonnais. Celui-ci l'ayant assigné en main-levée de son opposition, il a répondu par une demande reconventionnelle en restitution des titres. Il s'agissait de savoir si le délit commis par les inconnus constituait un vol ou une escroquerie. Dans le premier cas, la revendication de M. Verrier était fondée aux termes de l'article 2279 du Code civil ; elle ne l'était pas s'il y avait eu escroquerie.

Le tribunal a admis le premier système et ordonné la restitution des titres à M. Verrier.

Cour d'assises de Rouen

CONDAMNATION du R. P. Godard

Le R. P. Godard, membre de la Compagnie de Jésus, a comparu hier devant la Cour d'Assises de Rouen, sous l'accusation d'attentats à la pudeur sur de petites pensionnaires du couvent de Saint-Vincent-de-Paul.

Voici le texte de

L'ACTE D'ACCUSATION

Dans le courant de l'année 1894, la dame D..., qui cherchait un établissement d'enseignement où elle put placer sa jeune enfant, Suzanne-Rose-Jeanne, alors âgée de dix ans, fut mise en relations avec le sieur Eugène Godard, religieux de la compagnie de Jesus, demeurant à cette époque à Rouen, rue du Sacre, n° 7.

Ce dernier lui indiqua un couvent tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et situé à Rouen, Bourg-l'Abbé, et l'enfant y fut reçue sur la recommandation de l'accusé.

Vers le mois de novembre 1895, la dame D... remarqua que sa fille semblait avoir pour le Père Godard une certaine répulsion. Elle voulut en savoir le motif et la jeune Suzanne lui raconta qu'elle avait ete, de sa part, l'objet d'attouchements obscènes.

Effectivement, le Père Godard, abusant de l'autorité que lui donnait son caractère de prêtre, vint à diverses reprises, au cours de 1894 et 1895, au couvent où se trouvait Suzanne D...; demanda celle-ci au parloir, éloigna la religieuse qui l'accompagnait, et ayant attiré l'enfant près de lui, releva ses jupons et, sa chemise, et lui fit des attouchements avec la main ; deux fois même, notamment le 24 juillet 1895 l'accusé déboutonna sa soutane et son pantalon...

(Bien que l'acte d'accusation ait été lu en public, nous passons le reste par respect pour nos lecteurs).

De plus, l'instruction a relevé que déjà en 1893, le sieur Godard, au même lieu et dans les mêmes circonstances, avait commis un attentat semblable sur la personne de la nommée G...., alors âgée de 12 ans.

Ces faits sont établis par les déclarations très formelles des jeunes D... et G...

L'accusé leur oppose vainement un démenti. Il reconnaît même, en ce qui concerne la jeune G..., lui avoir relevé les jupons et l'avoir regardée, ajoutant qu'il ne croyait pas avoir mis la main. Ce fait constitue par lui-même un attentat à la pudeur ; mais, de plus, il démontre les pensées impudiques auxquelles le sieur Godard était accessible, et en aissant entrevoir des entraînements auxquels il était fatalement conduit, il ne confirme que trop les accusations dont il est l'objet, et qui sont d'ailleurs établies par tous les éléments de l'instruction.

En conséquence, le nommé Eugene Godard est accusé d'avoir :

Premièrement : En 1893, commis un attendat à la pudeur, tenté ou consommé sans violence, sur la personne de la nommée Clovisa G..., alors âgée de moins de treize ans ; avec cette circonstance qu'il était ministre d'un culte.

Deuxièmement : En 1894 et 1895, commis en un ou plusieurs attentats à la pudeur, tentés ou consommés sans violence, sur la personne de la nommée Suzanne-Rose-Jeanne D..., alors âgée de moins de 13 ans ; avec cette circonstance qu'il était ministre d'un culte.

Sur la demande du ministère public, le huis-clos est prononcé, de sorte que le compte-rendu que nous pouvons donner des débats se trouve forcément écourté.

L'interrogatoire de Godard

D. Vous avez fait vos études au Mans, votre théologie à Charleville, puis vous êtes entré dans la Compagnie de Jésus en 1870. Après avoir parcouru de nombreuses résidences, vous avez habité Rouen, où vous avez été pendant quatre ans président du Cercle Beauvoisien. Vous êtes allé à Evreux et de là à Nantes.

En 1892, la veuve D... se trouvant gênée, plaça la fillette à Neuilly, dans une institution, et ensuite dans une pension tenue par des religieuses aux Batignolles, dont la supérieure est la sœur Irénée qui connaissait le « Père » Godard. C'est cette supérieure qui recommanda Mme D... et Suzanne à Godard, qui la fait placer dans le pensionnat des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, rue Bourg-l'Abbé où elle entre en mars 1894.

D. C'est vous qui l'avez placée.

R. Oui, monsieur le président.

L'enfant reste pendant les vacances, en 1895, et est envoyée à la maison de campagne de Boisguillaume, où elle fait la connaissance de Clovisa.

Le président ajoute :

D. On ne donne aucun mauvais renseignement sur la petite Suzanne. Elle est docile, studieuse, obéissante.

Quant à la demoiselle Clovisa G..., elle a actuellement quatorze ans et demi.

Dans le mémoire que vous avez écrit pour votre défense, vous avez dit que sa mère, qui est morte, avait fait « le trottoir ». C'était peu généreux. Vous avez même dit qu'on chassait de race. Cependant, mieux que tous autres, vous saviez qu'elle était élevée dans les meilleurs principes, par sa bonne et digne grand'mère, qui la met en pension à Notre-Dame-de-Vaudreuil. Vous la connaissez et, pour aider la grand'mère, vous la faites, en 1890, entrer au couvent de la rue Bourg-l'Abbé.

R. Oui, parce que je m'étais intéressé à l'état de cette famille.

D. On dit qu'elle est d'un caractère réservé, pas menteuse, et qu'elle est très bien élevée.

C'est le 7 mars que vous faites entrer Suzanne rue Bourg-l'Abbé. Vous vous occupez d'elle. Vous écrivez à sa mère pour la rassurer ?

Vous avez aussi écrit à la grand'mère de Clovisa ?

R. A la grand'mère de Clovisa, oui.

D. Vous avez prétendu qu'à partir de novembre et décembre 1894, vous n'avez plus vu l'enfant ; mais, le 11 juillet, vous l'avez vue ?

D. Vous avez détruit de nombreuses lettres.

R. Parce que je n'y attachais aucune importante.

D. Le 14 octobre, Mme D... vient s'installer à Rouen et vient voir sa fille deux fois par semaine. Vous, Godard, vous êtes venu le 31 octobre. vous avez demandé Suzanne qui était absente, vous avez alors demandé la petite Clovisa que vous avez vue dans le parloir de la communauté.

Le 2 novembre, Mme D... tient à vous voir pour vous remercier, elle est bienveillante.

Le 3 novembre, Suzanne étant sortie avec sa mère, Mme D... parle encore de vous à sa fille qui lui répond :

— Oh ! il me dégoûte !

La mère veut alors savoir ce que l'enfant veut dire et c'est alors que se révèlent les faits dont vous êtes accusé.

Le Président les rappelle.

R. C'est absolument faux ; répond l'inculpe.

D. La mère a été atterrée. A moins que vous ne croyiez que la mère ait été de connivence avec sa fille.

R. Je cherche en vain à m'expliquer les faits. Tout ce que je sais, c'est que je suis innocent.

D. Le 4 novembre, la mère arrive donc rue Bourg-l'Abbé et raconte à la sœur les faits. La sœur Louise va trouver l'enfant et l'interroge. Suzanne maintient ses déclarations.

La sœur Louise veut prévenir tout scandale et la mère de même. Il fut convenu que Godard ne reverrait plus l'enfant.

Mme D... remet alors une lettre à la sœur disant qu'elle veut vous voir. Une entrevue avait donc été convenue. Vous allez donc au parloir chez les sœurs.

R. Oui, mais on me dit qu'elle était venue le matin. Eh bien ! dis-je, si la petite Suzanne est là, elle me donnera l'adresse de sa mère. On m'a dit que les enfants étaient sur le champs de foire, j'y suis allé mais je n'ai vu personne.

D. Deux petites filles vous ont vu. Vous êtes revenu vers quatre heures et demie rue Bourg-l'Abbé.

R. Je ne m'en rappelle pas. Je suis parti à cinq heures pour Elbeuf.

D. Votre démarche rue Bourg-l'Abbé ne s'explique guère. Vous dites qu'on ne vous a rien dit.

R. Non, monsieur le président. Personne ne m'a parlé de rien.

D. Je ne m'explique pas comment on vous laissa partir pour Nantes sans rien vous dire. C'est inadmissible.

R. C'était probablement parce qu'on était convaincu de mon innocence.

D. La supérieure avait envoyé la lettre à la communauté, rue du Sacre. Vous dites que l'on ne vous a rien fait savoir.

R. Ça m'étonne. Si l'on eût reçu quelque chose, je crois que l'on m'aurait averti.

D. Cependant, la supérieure affirme l'avoir renvoyée. Le 5 novembre, la supérieure écrit à Mme D. pour lui dire de venir chercher son enfant. La petite fille est sacrifiée sans qu'aucune enquête ait été faite.

D. La mère de la petite Suzanne est désespérée. Elle vous écrit une lettre injurieuse qu'elle a déchirée. Elle va voir Mme B..., rue Saint-Sever, qui lui conseille de porter plainte.

Mme D... hésite ; elle va trouver le curé de Saint-Sever qui déclare ne pouvoir se mêler de l'affaire. Elle vous écrit une lettre, vous parlant des faits. Pourquoi l'avez-vous déchirée ?

R. Parce que je ne pensais pas qu'elle déposerait une plainte, me sachant innocent.

D. Vous recevez cette lettre à Nantes ; elle a dû vous atterrer ?

Et cependant, vous avez répondu avec le plus grand calme.

Votre lettre est des plus calmes. Mais vous deviez vous indigner, protester, ou mieux, ne pas répondre du tout. Vous plaidez les cipconstances atténuantes. Je ne trouve pas la note vibrante de l'indignation.

R. Je devais être calme, car ma lettre devait passer par les mains de mes supérieurs.

D. Mais au contraire, vous deviez les informer. C'étaient vos protecteurs naturels.

R. J'ai voulu garder pour moi seul cette grande peine. C'était de la prudence.

D. Oh ! pour la prudence ! Vous êtes prudent. Le 19 novembre vous écrivez une seconde lettre indiquant que vous aviez trouvé une pension pour l'enfant « mais surtout, dites-vous, pas un mot de ce qui s'est passé à Rouen. »

A cette lettre vous joignez une carte de recommandation pour la supérieure du couvent afin qu'elle accepte l'enfant. Pour un homme qui aviez à vous plaindre d'une façon sérieuse de la mère et de la fille D..., vous étiez bien bon pour elle.

R. Je ne tenais pas à prolonger les calomnies.

D. Mais l'instruction était ouverte et l'affaire suivit son cours. C'est alors que le magistrat instructeur demanda à Suzanne si aucune autre fillette n'avait été victime de vos pratiques, elle déclara que non ; que seulement Clovisa avait pour vous, Godard, de l'antipathie.

C'est ainsi que se sont révélés les faits relatifs à cette dernière.

Il est impossible de reproduire les passages écœurants de cet interrogatoire.

Les témoins

Les pauvres Suzanne et Clovisa viennent déposer sur les actes monstrueux dont elles ont été victimes de la part du lubrique jésuite. Puis c'est toute une série de sœurs qui avouent avoir souvent laissé Godard seul avec les enfants parce qu'il leur disait de s'éloigner.

LE VERDICT

Malgré une plaidoirie brillante de Me Demange, le jury a répondu oui sur toutes les questions, et la Cour, très indulgente, a **condamné Godard à trois ans de prison.**

Nouvelles à la Main

Un mot d'enfant cueilli dans le *Punch*.

LA MAMAN (au théâtre, dans une loge, à sa fille Effie). — Tu sais, chérie, il ne faut pas parler pendant la représentation !

MISS EFFIE (montrant les acteurs sur la scène). — Mais ils parlent bien... eux ! ! !

⁂

Dans une soirée.

Un des assistants vient de lancer un épigramme à un de ses voisins.

— N'insistez pas, lui dit la maîtresse de la maison, il n'entend pas la plaisanterie.

— Ah ! il est susceptible ?

— Non, il est sourd !

BRULE-MAISON.

SPECTACLES et CONCERTS

Chorale Nadaud. — Que la Chorale organise une fête, une soirée intime, et voilà un nouveau succès qu'elle acquiert.

Hier encore, la salle des fêtes du cafe Pandore, était trop restreinte pour contenir les nombreux membres, qu'un attrayant programme avait attirés à la première fête d'hiver.

Le programme disons nous, promettait une agréable soirée : de fait il n'a occasionné aucune déception.

Il y en avait pour tous les goûts, et certes, c'était un vrai régal artistique qu'avait organisé le choral.

Nous avons en son temps, c'est-à-dire lors de l'audition de la Sainte-Cécile, fait le juste éloge des excellents chanteurs groupés sous la baguette de M. Minssart. Y revenir serait superflu, et l'art avec lequel le choral Nadaud a interprété le chœur « les Fils d'Egypte » n'a fait qu'une fois de plus consacrer son succès, les dominantes qualités des voix et la supérieure direction qui y préside.

Il y a quelques jours, nous entendions Mlle Julia Havet au concert à l'Hippodrome au profit des blessés de Madagascar. Elle nous est revenue hier soir et le succès qu'elle a conquis dans le duo des *Dragons de Villars* nous a, à nouveau, permis de réitérer nos éloges et en même temps prouvé la faveur toute particulière que lui témoigne le public. La charmante interprète de l'*Hymne a Eros*, a, du reste, recueilli ample moisson de bravos et c'etait justice.

Rappelée, elle a dit l'exquise chanson de Cheminade : *Viens mon bienaimé.*

Dans le duo des *Dragons*, son partenaire, M. Georges Haddens, nous a donné à apprécier un chaud organe de baryton et combien il sait se révéler chanteur !

L'air de *Roméo et Juliette* trouve en M. Emile Petit un interprète que nous ne saurions qu'applaudir. Nous avons déjà fait son éloge à cette place.

Voix de ténor bien étendue, diction et chant excellents ; il est sans contredit digne des applaudissements qui ont été prodigués.

M. Fiévet s'est montré d'un talent remarquable en chantant l'air du *Chevalier Jean*, de Joncières.

Un trio a été chanté par MM. Lefebvre, Janssens et Petit. Cette audition prouve de la part de ces interprètes une excellente prédisposition à l'art du chant.

Etre bref serait le meilleur éloge que nous puissions faire de M. Wattecamps. Son débit de chansonnettes comiques, ses imitations, sa mimique, ont mis la salle dans un véritable accès de fou rire.

Il est désopilant.

M. Seutin n'est point à oublier. Il a tenu avec art la tâche modeste d'accompagnateur.

Après le concert, une agréable sauterie a diverti jeunes filles et jeune garçons.

On s'amuse vraiment au Choral !

POMPONNET.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Bureaux à 7 heures 1[2 ; Rideau à 8 heures.

Jeudi 26 décembre 1895, grande representation extraordinaire au profit des Cantines scolaires.

GUILLAUME TELL

Grand Opéra en quatre actes et cinq tableaux
Musique de Rossini

Avec le concours de Mlles Villa, Leroux-Burel, Lamoureux et de MM. Gauthier, Carroul, Hourdin, Forgeur, etc.

Prix des places : Fauteuils et loges, 4 francs. — Pourtour, 2 fr. 50. — 1re galerie, 1 fr. 75. — 2e galerie, 0,60 centimes.

Pour la location, s'adresser chez M. Jabe, rue de la Gare.

Ménagerie Bidel. (Boulevard Gambetta.) — Semaine de clôture. — Aujourd'hui dimanche, dernière représentation.

Repas de tous les fauves et travail de tous les dompteurs.

VILLE DE TOURCOING

Salle des Fêtes, Place Leverrier

Noël, mercredi 25 et dimanche 29 décembre 1895, à 4 heures 1[2 précises du soir, **Grande Fête de Gymnastique** offerte à ses membres protecteurs et honoraires, par la Société municipale de Gymnastique et d'Armes l'Union Tourquennoise avec le bienveillant concours de la Fanfare du Cercle du Petit-Château.

Prix des places : Premier parquet, 2 francs. — Second Parquet, 1 franc. — Galeries, 0,75 centimes.

Nous publierons demain le programme.

PETITE CORRESPONDANCE

G. D., conscrit : Le tirage au sort commencera le 20 janvier. Pour le surplus, adressez-vous au bureau militaire de la mairie, chargé de l'affichage. — *Un ex-combattant :* A partir de 1868 (loi du 1er février 1868. — *G. H. :* Si vous avez une réclamation à présenter, adressez la à M. le préfet et il vous sera répondu. — *Adolphe Compagnie :* Elle n'est pas obligée d'avouer ses fautes, mais elle ne doit pas perdre de vue que l'enfant abandonné ne tardera pas à lui être rendu.

CONVOCATIONS

Combattants de 1870-71. — La commission de la Société des Combattants de 1870-71 a l'honneur de rappeler aux sociétaires que la réunion trimestrielle aura dimanche 22 courant, à *5 heures du soir*, 69, rue Pierre-Motte. Le journal la « Tribune des Combattants de 1870-71 » sera à la disposition des sociétaires. Ce journal ne traite que les questions patriotiques et militaires, et s'occupant de la Fédération des sociétés de France et d'Algérie, donne tous les détails de leur revendication pour l'obtention de la médaille commémorative de la campagne de 1870-71 et l'adhésion des députés qui doivent y donner leur appui.

Règlement des cotisations. — Réception des nouveaux sociétaires.

Etat-Civil de Roubaix
du 21 Décembre 1895

Naissances. — Madeleine Parton, rue Watt, cour Govaere 3 — Henri Rachez, rue de Lille, impasse des arts 4 — Gabrielle Denollet, rue du Tilleul 292 — Henri Liévens, rue des Longues-Haies 84 — François Parmentier, rue des Anges, cour Puls 5 — François Beaumont, rue des Arts 208 — Hildevert Rodoux, rue Decrême, cour Balance 3.

Décès. — Cédonie Duhamel, 70 ans, Hôtel-Dieu — Adtoine Martelle, 65 ans — Arthur Decottignie, 5 mois, rue Saint-Jean 14 — Pauline De Costea, 1 an, rue Wagram 20 — Eloi Beuscart, 24 jours, rue Sully 31.

Mariages. — Entre : Charles Deplanque, tisserand, 26 ans, Grand'Rue 229 et Albertine Lefour, bobineuse, 23 ans, Grand'Rue — Adrien Defrenne, ourdisseur, 28 ans, rue Choiréul 4 et Clémentine Duquenne, dévideuse, 29 ans, rue Choireul 10 — Maurice Masselos, tisserand, 34 ans, rue Bell 35 et Clara Delebecque, ourdisseuse 31 ans, rue Saint-Roch 43 — Lucien Frysou, employé de commerce, 21 ans, à Croix et Virginie Masselos, sans profession, 23 ans, rue Belle 35 — Jean Mescure, tisserand, 25 ans, rue Paul Bert 20 et Jeanne Coupleux, bobineuse 21 ans, rue Marceau 26 — Charles Desbarbieux, tisserand, 29 ans, rue Charlemagne et Gabrielle Ménart, soigneuse, 24 ans, rue d'Hem 47.

Etat-Civil de Tourcoing
du 21 Décembre 1895

Naissances. — Jeanne Desmarchelier, rue des Puits — Julien Dubois, aux Orions.

Décès. — Gabrielle Lochegnies, 1 mois, rue de l'Amidonerie 42 — Jern Letuppe, 27 ans, prêteur, rue des Ursulines 20 — Emerence Balcœn, 25 ans, rue des Phalempins — Alphonse Deregnoncourt, 61 ans, concierge, rue Wailly 23.

Etat-Civil de Wasquehal
du 1er au 16 Décembre

Naissances. — Marthe Blanquart, chemin du Quesne — Fernande Fiselle, chemin du Quesne — Jean-Baptiste Meuschaert, hameau du Gauquier — Gustave Mincke, chemin Duthoit — Emile Leroy, hameau du Noir-Bonnet.

Décès. — Henri Selosse, 2 ans, hameau du Petit-Cottignies — Abel Daubechies, 6 mois, chemin Rouge — Parie Plancke, 6 mois, hameaux du Triez.

Publicationsdemariage. — Néant.

Mariages. — Néant.

Etat-civil de Linselles
du 6 au 20 Décembre

Naitsances. — Emile-Arthur Wagnon, rue des Chaudronniers — Valérien Deblock, quartier Saint-Joseph — Hortense-Marie Débonnet, Flegard — Henri-Joseph Grave, rue de Bousbecque — Remi-Anatole-Joseph Lefebvre, rue Basse — Henri Modart, rue du Caillou.

Décès. — Emilie-Marie Bauters, 17 mois, Vignette.

FINANCES

Paris, 21 décembre, 1895.

Malgré la panique qui règne sur tous les marchés étrangers et qui provoque, ici, sur certains fonds internationaux un nouvel affaiblissement des cours, les Rentes Françaises sont remarquables de fermeté.

Le 3 0[0 se tient à 100.52 opère 100.40 au plus bas.

Le Crédit Foncier se rapproche rapidement du cours de 700 ; on le traite en clôture à 696.25.

Le Comptoir National d'Escompte, à 552.50, a été peu touché par la baisse.

La Société Générale conserve le cours de 500.

L'action du Crédit Lyonnais termine à 725.

L'obligation foncière de Tunisie 4 0[0 se négocie couramment à 483.25, soutenu par son coupon de 10 fr. nets à détacher le 1er janvier.

Le marché des mines d'or est mal impressionné par les cours transmis de Londres.

La Buffelsdoorn Estate recule à 92.50.

La Monte Rosa cote 20 et 21.

La Setlagoli est recherchée à 29.

Tenue satisfaisante des Chemins Français.

Derniers cours

3 0[0 100.52. — 3 1[2 105.60. — Italien 83.65. — Extérieure 61 3[16. — Portugais 24 3[4. — Turc 17.65. — Crédit Foncier 695. — Comptoir d'Escompte 552. — Crédit Lyonnais 725. — Obligations Foncières de Tunisie 483. — Bec Auer 945.

CONNAISSANCES UTILES

Emballage des fleurs

Quand on se trouve dans les belles régions à fleurs du Midi, on ne résiste guère à la tentation d'en envoyer quelques bouquets, tout frais, à ses amis du Nord. En hiver, il suffit de les bien envelopper avec du papier de soie et de les emballer dans des paniers à claire-voie en canne de Provence. Pendant les chaleurs, cela est plus difficile. Voici le procédé pratique indiqué par le *Gardeners Chronicle* : on expédie les fleurs, par colis postal, dans des boîtes en bois ; mais il faut avoir la précaution de laisser tremper la boite dans l'eau, pendant une heure avant l'emballage ; dans ces conditions, au lieu de pomper l'humidité du bouquet, elle lui en fournit, et il arrive à destination comme il venait d'être cueilli.

BOURSE DE LILLE
du 21 décembre 1895

Emprunts (Villes et Départements)
Lille 1890 (obli. 500) 502.50.

Actions, Banques et Diverses
Banque du Nord et du Pas-de-Calais, Verley, Decroix et Cie (a. 1000 — 500 p.) 1310 — Léon Brouta et Cie (Anc. Delgutte Die) (a. 500 340 p.) 775.

Charbonnages (Actions)
Bruay (a. 500 t. p.) 1995 — Lens 253 — Marles 70 0[0 (S. Raimbeaux) 16750 — Meurchin (a. 500 t p.) 1215 — Ostricourt (a. 500 t. p.) 413.75.

ORDRES de BOURSE

Opérations à Forfait — TITRES CONTRE ESPÈCES

COUPONS, TRANSFERTS, CONVERSIONS et souscriptions aux émissions

Le Comptoir de change

A. Pajot & Ch. Lefebvre

Siège Social :

LILLE : 69 bis, Rue Nationale.

Succursale de Lille :

rue Gambetta, 1ter

et ROUBAIX, 6, rue de la Gare

EXÉCUTE

tous **ordres en bourse de Paris**, au comptant, au simple **courtage de l'agent de change** et sans autre **rémunération** que les **frais de port et d'assurances des titres.**

BOURSE DE BRUXELLES
du 21 décembre

Belge 3	T s. I	100 30	Brux- lib.	1886	106 75
—	sér. II	— —	Non libéré	1886	— —
—	sér. III	99 90	Ostende à prime		30 50
—	3.	— —	—	1877 3	116 50
—	2 1[2	93 75	—	1885 3	— —
Annuité.	3	98 75	Tournai 1874 4.3		51 —
—	4 1[2	115 —	—	1886 3[2	—
—	4 1[2	121 50	Gand 1863.	3	113 25
Cr. com.	4 1[2	115 —	—	1880. 3	104 —
—	4	— —	—	1883. 3	103 75
—	3	106 50	Liège 1853	2 1[2.	99 25
—	4 p. c. 1851	120 50	—	1868 3.	104 50
—	3 p. c. 1868	106 —	—	1874	103 95
Anvers 1887 lib.		109 —	—	1879	103 —
Libéré 1887		— —	—	1889 3 1[2	103 —

BONS PANAMA
LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres aux Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement. Convers on.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

GUERISON par la Poudre ESCOUFLAIRE — ASTHME — Envoi Gratis et franco d'échantillons et certificats. 3f la Boîte (france). Dépôt : BRUREAU, Phien de 1re Classe, Lille (Nord).

PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MURE
« Depuis 50 ans que j'exerce la médecine, je n'ai pas trouvé de remède plus efficace que les escargots contre les irritations de poitrine. »
« Dr CHRESTIEN, de Montpellier. »
Goût exquis, efficacité puissante contre Rhume, Catarrhes aigus ou chroniques, Toux spasmodique, Irritations de la gorge et de la poitrine.
PATE : 1 FR. — SIROP : 2 FR.
Pharmacie MURE, BAZAGNE, Gendre et Succr, Phien de 1re Classe, à Pont-St-Esprit (Gard) — DANS TOUTES LES PHARMACIES.
Exiger la PATE MURE — REFUSER LES IMITATIONS.

Maladies de la Vessie
Gravelle, Calculs, Pierre, Cystite et Prostatite, Catarrhe, Incontinence, Rétention, Rhumatismes, Néphrites et Coliques néphrétiques, guéries par les PILULES Balsamiques ROCHER
H. Ste Rocher, Phien (ci-dt Lr. Perrée) actt 112 r. Turenne, Paris et Phies
Pour se rendre un compte exact de son mal, lire avec attention la Brochure illustrée sur les Maladies de la Vessie, des Reins, Voies urinaires, envoyée f[illegible] 1f grandat.

CARTES de VISITES
Sur BRISTOL . . . 1 fr. 45
Sur IVOIRE SUPÉRIEUR . 2 fr.
Voir Spécimens à la 4me page.

MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX
Le plus grand choix — Les meilleurs prix
Ameublements
Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes

Avis important

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. BROUILLARD, le célèbre opticien, devait quitter notre ville, lundi soir, mais n'ayant pu fournir la foule des clients qui ne discontinuent pas de lui rendre visite, il a l'honneur d'informer qu'il prolonge de nouveau son séjour à Roubaix jusqu'au lundi soir, 30 décembre. 20.21.22d

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	100.50	V. Paris 71 1/4	110.50
terme	100.45	» 1875	555...
3 o/o am. cpt.	100.60	» 1876	556...
terme	100.60	» 3 o/o 80	410.25
3 1/2 1894 cpt.	105.80	» 1/4 1886	103.50
terme	105.75	» 1892	377.50
Banq. de France	3600...	» 1/4 1892	95...
Banq. de Paris	725...	Ville Marseille.	111...
Comp. d'Escom.	555...	Ville Bordeaux	114...
Crédit Foncier	700...	Ville Lille 1860	115...
Crédit Industr.	556...	» 1893	508...
Crédit Lyonnais	730...	Ville de Lyon	101...
Crédit Mobilier	51...	Roubaix-Tourc.	44.25
Société Général	500...	Foncières 1877	403...
Est.	938...	» 1879	491...
Paris-L.-Médit.	1451...	» 1883	450...
Midi	1245...	» 3 o/o 1885	489...
Nord	1780...	» 5me 1885	180.50
Orléans	1542.50	» 1895	475...
Ouest	1065...	Communal. 1879	500...
Est Algérien	605...	Intéret réduit	475...
Gaz Parisien	1089...	» 1880	492...
Transatlantique	350...	» 1891	392...
Suez	3170...	» 1892	505...
Omnibus Paris	1065...	Banq. hypothéc	558.50
Dynamite	435...	» 3 o/o	454...
Egypte 3 1/2	100.25	Bône - Guelma.	456...
Autriche 4 o/o	101...	Est 3 o/o nouv.	463...
Hongrois 4 o/o	102.10	Lille-Béthune	462...
Espag. ext 4 o/o	61.90	Méditeran. 3 o/o	467...
Portugais	25...	Paris-L.-M.anc.	466.50
Italien 5 o/o	84...	» nouv.	466.50
Turc 4 o/o	17.60	Médoc	418...
Banq. Autrich.	492.50	Midi 3 o/o nouv	464...
Banq. Ottomane	525...	Nord-Est.	464...
Nord d'Espagne	84.50	Orléans 1884.	467.25
Saragosse	112...	Ouest 3 o/o nou	467.50
Fives-Lille	645...	Picardie-Fland.	467...
Russe 1867-1869	98.85	Bons de Presse	13.50
» 4 o/o 1880	99.50	Bons 100 port.	70...
» 4 o/o 1889	101.35	Bons à l. algér.	60...
» cons. 4 o/o	101.65	Panama 5 o/o	22.75
» 4 o/o 1890	100.50	» 3 o/o	14.50
» 3 o/o 1891	88.35	» 4 o/o	16.75
» 4 o/o 1893	101.25	» nou. 6 o/o	25.25
» 3 1/2 1894	96.25	» » 2e sér.	23...
V. Paris 1855-60	632...	» » 3e sér.	78.25
» 1865	558...	» à lots	125...
» 1869	428...	» » 210 p.	865...
» 1871	418...	» bons à l. 80	126...

Le Gérant : E. DUGARDIN.